

Projet éducatif services petite enfance/enfance jeunesse de la communauté de communes Mézenc Loire Meygal 2017/2020.



# GRANDIR AU CŒUR DU MEZENC LOIRE MEYGAL

## **Préambule :**

Par référence à l'article 29 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, l'éducation vise à :

- a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités;
- b) Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies;
- c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne;
- d) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone;
- e) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

Le projet éducatif traduit la volonté du législateur de renforcer la dimension éducative des accueils collectifs de mineurs. Il dépasse les seules préoccupations sécuritaires et d'hygiène en introduisant l'obligation d'explicitier les objectifs de l'action éducative.

Le projet éducatif est établi pour servir de table d'orientation à l'ensemble des professionnels de la petite enfance. Il a pour ambition de définir la politique éducative locale pour les enfants et les jeunes du territoire fréquentant les différentes structures intercommunales. Il fixe le cadre général et les attentes des élus par rapport à la politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et assure une vision partagée de l'éducation des enfants et des jeunes, des objectifs, et un sens commun garantis sur le territoire.

Cohérence éducative, complémentarité d'action, co-éducation en sont les maîtres-mots. **L'enjeu reste celui d'apporter un service répondant aux besoins des familles, tout en construisant les citoyens de demain.**

Outre la volonté de créer un outil de référence pour les acteurs et partenaires éducatifs, la responsabilité de la communauté de communes en matière d'accueil d'enfants et/ou de jeunes est encadrée par les textes en vigueur. Le projet éducatif s'inscrit en effet dans un cadre réglementaire (Code de l'action sociale et des familles, code de la santé publique) et est accompagné par les institutions partenaires : Protection Maternelle et Infantile (rôle de prévention dans le domaine médical, psychologique, éducatif et social pour les enfants et leurs familles), Direction départementale de la Cohésion Sociale (accueil collectif de mineurs déclaré, réglementé et contrôlé auprès de cette structure) et enfin la Caisse d'Allocations Familiales (relations partenariales dans le domaine financier pour le contrat enfance jeunesse, accueil du jeune enfant, accueil périscolaire et extra- scolaire) ainsi que la mutualité sociale agricole.

Sur un territoire à dominante rurale, il existe une variété de situations qui engendrent des difficultés de mise en œuvre des projets d'action en direction des enfants et des jeunes. L'éclatement géographique et l'isolement en sont 2. Ils génèrent des inégalités d'accessibilité aux actions proposées. Nos actions devront prendre en compte cette problématique afin de proposer une qualité d'accueil sur tout le territoire.

Notre communauté de communes fédère 22 communes et son territoire s'étend sur plus de 461.79 Km<sup>2</sup> (cf projet social intercommunal). Une étude effectuée par la DDT Haute-Loire (Direction départementale des territoires) précise que notre densité de population est de 23.9 habitants au Km<sup>2</sup> (moyenne française 116

hab/km<sup>2</sup>) pour une population totale de 11 051 h (chiffres 2013). Bien que vieillissant, le territoire Mézenc Loire Meygal reste attractif avec toutefois un phénomène de bipolarisation entre la zone de vallée (5 communes) et la zone de montagne (17 communes). Dans les années à venir, la communauté de communes a pour projet d'assurer le maintien, le développement et l'harmonisation de ses structures d'accueil afin de permettre aux habitants d'évoluer dans un cadre de vie de qualité et de séduire de nouveaux habitants.

### **Interventions de la communauté de communes :**

Elle propose et met en œuvre des actions par l'intermédiaire notamment des services qu'elle gère :

- ✚ 4 multi accueils (St Julien Chapeuil, Lantriac, Le Monastier Sur Gazeille, Laussonne)
- ✚ 1 micro crèche (les Estables)
- ✚ Un relais d'accueil petite enfance
- ✚ Un accueil de loisirs intercommunal (Lantriac)
- ✚ Un accueil de loisirs sous gestion associative (délégation de service public)

Ces interventions s'articulent autour de quatre grands enjeux :

- Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant
- Contribuer à la réussite éducative de tous les enfants et les jeunes du territoire en veillant à un égal accès à tous (financier, géographique, social, culturel)
- Contribuer à l'intégration des enfants dans le monde qui les entoure par l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté : c'est-à-dire aider les enfants à grandir et à se situer dans leur environnement en développant, entre autres, l'ouverture culturelle, l'éducation à l'environnement, leur responsabilisation et leur autonomie.
- Accompagner et coordonner les actions des services, dans un souci de cohérence, de complémentarité et de continuité éducative.

Ces enjeux sont recherchés pour tous avec toutefois une adaptation en fonction de l'âge.

- Les 0-3 ans : Les actions visent à conforter la relation enfant-parents, valoriser les compétences éducatives des parents, favoriser le développement de l'enfant .Des actions plus ponctuelles avec les acteurs locaux (bibliothèques, RAM, ALSH, liens intergénérationnels avec les maisons de retraite...) sont également programmées.

- Les 3-6 ans. Les actions destinées aux enfants s'inscrivent dans une démarche de socialisation et de découverte du monde qui les entoure.
- Les 6-13 ans. Les actions s'inscrivent dans une démarche citoyenne, c'est-à-dire d'apprentissage de la vie en collectivité et des valeurs qui fondent notre société (tolérance, respect, dialogue)
- Les plus de 11 ans avec un accueil qui repose sur des projets ponctuels recherchant l'implication des jeunes dans leur mise en œuvre.

### **Les orientations et intentions éducatives de la communauté de communes :**

L'ensemble de la communauté de communes est source d'éducation. Elle éduque à travers ses institutions, ses projets culturels, ses projets de développement, ses politiques sociales, environnementales, ses moyens de communication, son tissu associatif, son patrimoine.

Le service enfance jeunesse de la communauté de communes a pour mission l'aménagement du temps de l'enfant et du jeune en dehors de son temps scolaire en matière de garde et de loisirs.

Si l'école et la famille représentent des lieux privilégiés d'éducation, l'aménagement des temps d'accueil et de garde hors temps scolaire est tout autant porteur d'enjeux éducatifs.

### **Les intentions éducatives :**

- ✚ Développer une notion de « bien vivre » sur le territoire communautaire :
  - Equité territoriale
  - Favoriser les échanges intercommunaux
  - Favoriser une prise en compte du rythme des enfants
  - Favoriser l'accueil des enfants étant dans des situations sociales et psycho-sociales difficiles.
  - Poursuivre le diagnostic et l'offre de places au niveau de la petite enfance.
- ✚ Animer le projet éducatif et favoriser le partenariat et le fonctionnement en réseau de l'ensemble des acteurs éducatifs
- ✚ Valoriser l'implication des parents dans les activités de leurs enfants dans tous les lieux d'accueil, le bien-être de l'enfant étant l'objectif commun des parents et des professionnels de la petite enfance
  - Mettre en place des évènements dans lesquels ils pourront participer et prendre conscience du fonctionnement des structures
  - Organiser des réunions pour informer les parents des projets pédagogiques des différentes structures,

- Organiser des rencontres familiales pour favoriser l'échange entre parents.

Le projet éducatif intercommunal Mézenc Loire Meygal s'appuie sur les **orientations** suivantes :

- La sécurité affective. Elle se définit comme une mise en situation dans laquelle l'enfant se trouve autant dans un état d'esprit tranquille que dans un état de sécurité physique. La sécurité affective du jeune enfant se traduit en premier lieu par une présence physique et une disponibilité psychique des professionnels.
- L'autonomie. Il est important que le projet éducatif et les projets pédagogiques soient axés sur l'autonomie de l'enfant et du jeune. En lui permettant de prendre des responsabilités, des initiatives, de disposer d'équipements adaptés et sécurisants, l'enfant se sent dans une dynamique de confiance.
- La bienveillance : elle se traduit par une valorisation des acquisitions. Chaque professionnel est tenu d'adopter cette attitude envers les enfants tout au long de la journée.
- Le respect : fondement de la vie en société. Il se décline par un gestuel prévenant, par un ton verbal et un vocabulaire justes, non agressifs. L'égard particulier porté à chaque enfant se manifeste par l'écoute, l'observation et la disponibilité. Le respect est au centre de la relation enfants/familles/professionnels mais aussi de la relation entre enfants. Il faut savoir accepter les demandes des autres, respecter le rythme de chacun, respecter le personnel encadrant, les locaux et le matériel qui s'y trouve.
- La découverte à travers les actions et activités proposées.
- L'apprentissage des règles de vie en collectivité. La vie en collectivité ne veut pas dire nécessairement que l'enfant va être assujéti à un collectif, mais bien au contraire que les professionnels vont l'accompagner pour lui permettre de développer son individualité au sein d'un collectif.
- Le développement de la connaissance et l'attachement à son territoire.
- La recherche d'une complémentarité d'action avec les parents.
- Le plaisir de chaque enfant : Les équipes pensent et organisent leurs actions éducatives autour du plaisir que l'enfant pourra prendre lors de ses activités.
- L'égalité entre chaque enfant. La lutte contre les discriminations et l'égalité d'accès aux services se traduisent par une volonté d'offrir à l'enfant, quel que soit son origine, son âge, sa situation familiale, l'accès aux services intercommunaux. Une attention particulière doit être portée aux enfants atteints de troubles ou porteurs de handicaps. L'acceptation de la

différence, la connaissance des différents handicaps sont des gages d'accueil de qualité. Chaque enfant porteur d'une pathologie, quelle qu'elle soit, bénéficie d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I). Ce projet, élaboré en lien avec la famille et les services médicaux si nécessaire, est un outil d'échanges garantissant la santé, la sécurité et le bien-être de l'enfant.

Pour être efficaces et adaptées, les actions doivent se construire au sein des équipes, de façon dynamique et cohérente. Pour ce faire, des réunions régulières entre les différents services petite-enfance/enfance et jeunesse devront être organisées. Le travail partenarial des équipes de terrain est un levier fondamental. Les différents acteurs intercommunaux doivent agir de manière concertée en établissant des liens et des passerelles entre les différents âges et types d'actions (petite enfance/enfance/jeunesse) et en permettant d'avancer sur les enjeux d'harmonisation et complémentarité entre les différentes pratiques et actions. Le partage d'informations dans le strict respect des obligations liées aux règles de la confidentialité et du secret professionnel, la sensibilisation, la formation professionnelle sont autant d'outils importants.

Ce projet éducatif identifie clairement la volonté d'offrir à tous les enfants du territoire l'accès à des structures d'accueil de qualité permettant un épanouissement éducatif, pédagogique et social. Celui-ci se doit d'être un outil de référence pour toutes les équipes intervenant sur les différents temps de l'enfant. De ce projet découleront les projets pédagogiques des différentes structures d'accueil.